



ChatsCanadaCats

Directive administrative – 2020-12

Comités visés : Comité des affaires de club

Clubs visés : Tous les clubs régionaux toutes races

Personnes visées : Toutes les personnes ayant le statut de membre associé ou désirant devenir membre associé du Chats Canada Cats
Toutes les personnes ayant le statut de membre régulier ou désirant devenir membre régulier du Chats Canada Cats
Registrariat du Chats Canada Cats

Attendu que les objectifs d'un club régional toutes races sont, mais ne sont pas limités à :

- Créer un réseau d'informations et de soutien favorisant la mise en commun des connaissances;
- Offrir de la formation locale aux éleveurs;
- Participation à des achats de groupe et des rabais chez certains fournisseurs de produits et services de la région;
- Représentation des élevages et des éleveurs auprès des divers acteurs sur leurs territoires;
- Développement des services de proximité, entre autres, par l'organisation d'une exposition féline locale annuellement.

Attendu que les clubs régionaux toutes races affiliés au Chats Canada Cats doivent être inclusifs et créer une dynamique d'entraide et induire le réseautage entre éleveurs et futurs éleveurs sur son territoire

Attendu que plusieurs clubs jusqu'à maintenant ont éprouvé des problèmes de gouvernance et/ou reddition de compte auprès de leurs membres et/ou du Chats Canada Cats

/...2



Attendu que force est de constater que les clubs régionaux toutes races ont des difficultés de recrutement et les efforts des équipes en place se concentrent majoritairement sur la mise sur pied d'expositions, ce qui ne doit pas être le centre d'activité principale du club

Attendu que le Chats Canada Cats doit soutenir les clubs existants et soutenir le développement de nouveaux clubs sur tout le territoire canadien

Attendu que le Chats Canada Cats contracte l'assurance responsabilité qui couvrent les administrateurs des clubs. Cette assurance pourrait être révoquée pour un problème de gouvernance d'un des clubs affiliés.

Le 16 novembre 2020, le conseil d'administration du Chats Canada Cats a adopté la directive, suite à un vote à l'unanimité du Comité des affaires de club.

Pour l'année fiscale débutant le 1^{er} janvier 2021 et les années subséquentes :

Le Chats Canada Cats :

- 1 – Toutes les personnes qui adhèrent au CCC sera automatiquement membre du club régional toutes races de sa région, s'il y en a un ;
- 2 – Le Chats Canada Cats communiquera les informations du membre à la personne responsable désignée par le club toutes races au moment de son adhésion ou de son renouvellement ;
- 3 – Le Chats Canada Cats procédera au versement des adhésions au club à tous les trimestres avec un relevé des membres ;
- 4 – Les montants convenus de remise sont :
 - 10\$ pour un membre régulier
 - 5\$ pour le 2^e membre d'une adhésion familiale – membre régulier
 - 5\$ par membre associé



ChatsCanadaCats

-3-

- 5 – Du fait de l'automatisation de l'adhésion des membres du Chats Canada Cats aux clubs régionaux toutes races, le Chats Canada Cats a un droit de regard sur la gestion du club, sa gouvernance, ses activités ainsi que la reddition de compte des élus. Le président du Chats Canada Cats a le pouvoir de désigner un observateur auprès d'un club affilié afin de pouvoir assurer un soutien adéquat et peut, si des manquements sont évidents dans la gouvernance, établir et faire appliquer un plan de redressement pouvant aller jusqu'à la tutelle.

Les clubs :

- 1 – Tout club régional toutes races préexistant cette directive devra modifier ses règlements administratifs, ses statuts ou toute autres règles administratives afin de les harmoniser avec cette directive ;
- 2 - Le club régional toutes races doit assurer un suivi avec le nouvel adhérent dans les trois (3) jours ouvrables suivant la réception des informations afférents du registrariat du Chats Canada Cats ;
- 3 – Le club peut offrir des services supplémentaires exclusifs (ex : publicité, etc.) à ces membres, mais ceux-ci doivent être optionnels et ne peuvent constituer une surprime pour le membre ;
- 4 - Le club est libre d'accueillir des adhésions de non-membre du CCC selon des règles qui lui incombent d'établir ;
- 5 – En demandant ou renouvelant son affiliation au Chats Canada Cats, les clubs acceptent explicitement et implicitement les termes de cette directive qui fait foi de l'engagement mutuel des parties ;

Les membres :

- 1 – Un membre du Chats Canada Cats est automatiquement membre de son club régional toutes races s'il n'en est pas disqualifié (s'il n'en a pas été exclu en vertu des statuts et règlements du club) ;
- 2 – Un membre est libre d'adhérer volontairement à tout autre club affilié au CCC, s'il se conforme aux exigences du club en question et assume à ses frais la cotisation d'adhésion ;

/...4



3 – Rappel : un membre du Chats Canada Cats ne peut siéger sur plus de deux conseils d'administration de club (*Règlements administratifs, articles 9.10 et 10.08*)

Le conseil d'administration, par cette décision, désire soutenir le développement et l'épanouissement des clubs régionaux toutes races et accompagner les membres dans la création de réseaux durables.